

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} mars 2011

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Yves. MARTIN, Yann. LE GALL, Eugène MALOEUVRE, Patrick HENRY, Joseph BODIN, Marie-Noëlle BLANCHARD, Marie-Jo BOUVRY, Jean-Luc PERDRIEL, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Noël LEBRETON, Jean-Luc. PEAUDEAU, Malik OUMOHAND, Françoise LACHERON, Xavier BOUDET.

Absents excusés : Marie-Paule DESPRÉS, Olivier MONHAROUL, Joël FEILDEL, Jean POIRIER, Patrick SAVOURÉ, Bénédicte VALLOIS.

Procurations : Marie-Paule DESPRÉS a donné procuration à Pierre JÉGU, Olivier MONHAROUL a donné procuration à Patrick HENRY, Joël FEILDEL a donné procuration à Yves MARTIN.

M. Yann LEGALL a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2011 a été adopté à l'unanimité.

- **Présentation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » par Didier DELAUNAY, responsable du pôle.**

La compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse est à l'heure actuelle encore partagée entre les communes membres et la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées ». Cette dernière tient néanmoins à développer une réelle politique à destination de ces publics sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, de façon globale et cohérente.

A propos de la petite enfance

Une étude est actuellement menée par le cabinet Cerise sur les modes de garde sur le territoire de la Roche aux Fées. Celle-ci touche à sa fin puisque les conclusions seront vraisemblablement rendues début mars. Au-delà de l'étude, un certain nombre de propositions, de préconisations vont être faites par le bureau d'étude afin de développer une politique dynamique et répondant au mieux aux besoins de la petite enfance. Chacune des communes sera sollicitée afin de faire part de ses observations sur les propositions d'action et une réunion du bureau communautaire, au mois de juin, fera la synthèse des observations. Ces propositions permettront alors aux élus de la communauté de communes de dégager des priorités d'action au cours du second semestre. Parallèlement, une réunion organisée par la communauté de communes s'est tenue le 22 février à destination des assistantes maternelles de Martigné-Ferchaud et des environs. L'objectif de cette réunion était de recenser leurs différents besoins et de leur permettre de rompre un certain isolement. En effet, les assistantes maternelles qui ne sont pas membres d'une association (type « relais d'assistantes maternelles ») n'accèdent pas aux mêmes possibilités d'informations, d'échanges et de formation. Parmi les demandes qui ont émergé de la part des assistantes maternelles, figure la création d'un espace jeu sur la commune. Didier DELAUNAY (CCPRF) et Mme EVENAT (CAF) se proposent de les aider dans leur projet. L'une des premières étapes consistera à créer l'association servant de support juridique et financier.

Des subventions de « démarrage » provenant la CAF et du Conseil général pourraient alors être sollicitées. Cet espace jeu pourrait être créé au sein du Centre de loisirs, actuellement situé rue de Gourden. M. DELAUNAY précise qu'il ne sera pas nécessaire d'être membre de l'association pour pouvoir accéder à cet espace jeu.

Au sein de la structure, la présence d'une éducatrice de jeunes enfants sera nécessaire. L'étude du cabinet Cerise, parmi les propositions d'actions, aurait fait part de la possibilité que la communauté de communes prenne en charge la compétence pleine et entière au niveau de la Petite Enfance et pourrait ainsi gérer la question du salaire de l'éducatrice.

Au-delà de la création d'un espace jeu, les assistantes maternelles ont également transmis leurs souhaits de formation (secourisme, soirées thématiques...).

A propos de l'Enfance

A l'heure actuelle, la tranche des 12/14 ans n'est pas ou peu touchée par les structures petites enfance et jeunesse constituées du CLSH et du Skwatt. La passerelle de l'une à l'autre n'existe pas. Pendant les vacances de pâques, une animation « test » va être organisée pour ce public, autour d'internet (création d'un reportage...) en partenariat avec les animateurs du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Le PIJ pourra utilement jouer un rôle de relai pour promouvoir l'animation. Si le test est concluant, le dispositif pourra être étendu à d'autres communes du territoire de la Roche aux Fées courant juillet.

A propos de la Jeunesse

Les premières permanences du Point Information Jeunesse (PIJ) sur Martigné-Ferchaud auront lieu les 5 et 12 mars, pendant les vacances d'hiver, à la salle à l'étage de la bibliothèque.

Rappel sur le rôle d'un PIJ : il s'agit d'un lieu d'accueil et d'information dédié prioritairement au public jeune (12/25 ans). Un certain nombre de thématiques composent l'information mise à disposition : organisation des métiers et études, accès à l'emploi, formation continue, vie quotidienne, loisirs, vacances...

D'ici le 30 juin, il s'agira de voir à quelle fréquence il conviendra d'effectuer cette permanence : tous les samedis pendant les vacances ? Un samedi sur deux tout au long de l'année ?

Parallèlement au PIJ, les journées « jobs d'été » vont être relancées. L'objectif est de permettre aux jeunes d'être capables de créer un CV, de rédiger une lettre de motivation, de se présenter et d'envoyer des candidatures pour les jobs saisonniers.

Enfin, M. DELAUNAY rappelle brièvement quel est l'objectif d'un contrat Enfance/Jeunesse : il s'agit, à travers la signature d'un partenariat entre la commune et la CAF, de soutenir une politique sociale et culturelle en direction des publics jeunes. Autrement dit, le Contrat Enfance/Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus notamment en :

- ⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par exemple par une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la convention ; par la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ; par une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- ⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

C'est dans ce cadre que la commune soutient les actions du Centre de loisirs et du Skwatt et développe un certain nombre d'actions. En parallèle, la CAF verse une prestation de service sur la base de ces engagements.

Le présent dossier est établi pour une demande d'autorisation d'un élevage bovin laitier et engraissement. Après projet, l'élevage aura un cheptel équivalent à 350,6 Unités Gros Bovins. L'effectif de vaches laitières sera alors inférieur aux effectifs autorisés, l'effectif de vaches allaitantes et de bovins à l'engrais sera quant à lui légèrement supérieur aux effectifs actuellement autorisés.

Cette demande s'accompagne d'une restructuration des sites d'élevage :

- ⇒ La Barillère (Martigné-Ferchaud) : regroupement des vaches laitières, agrandissement de la fumière actuelle, traitement des eaux de lavage des installations de traite par bassin tampon de sédimentation et aéro-dispersion ;
- ⇒ La Girière (Martigné-Ferchaud) : pas de modification des bâtiments, regroupement des bovins à l'engrais avec une partie des vaches allaitantes et des génisses ;
- ⇒ La Gandonnais (Éancé) : restructuration de la stabulation en aire paillée intégrale, désaffectation de la salle de traite, rénovation de la couverture.

Les effluents sont épandus directement sur l'exploitation.

Ce dossier s'inscrit dans un contexte plus large : de plus en plus d'exploitations sont concernées par des mises aux normes qui peuvent parfois être lourdes à supporter individuellement. L'association d'exploitations peut alors parfois être une réponse mais pose une question plus large sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Après lecture des rapports relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré :

Camping / proposition d'étude par la chambre régionale du commerce et d'industrie

Un constat a été dressé quant à l'attractivité du camping municipal de Martigné-Ferchaud :

- ⇒ Une chute continue du taux de remplissage du terrain de camping depuis quelques années.
- ⇒ Un déficit d'environ 10 000 euros chaque année depuis 3 / 4 ans.
- ⇒ Une situation assez comparable à celle du Bois Feuillet pour d'autres terrains de camping municipaux du secteur géographique.
- ⇒ Une évolution de la demande des familles pour un autre type d'hébergements : chalets, mobil-home, etc.
- ⇒ Une interdiction de baignade et de toute activité nautique (pédalos, barques) en raison de la pollution de l'étang.

Face à ce constat, la municipalité propose de saisir l'opportunité de réaliser un diagnostic précis sur le camping du Bois Feuillet en partenariat avec la Chambre Régionale du Commerce et d'Industrie (CRCI). C'est l'étude ORATEL. Elle vise à apporter à la commune les outils d'aide à la décision dans le cas où le camping ferait effectivement l'objet d'un contrat de gestion (délégation de service public, bail emphytéotique) avec un opérateur privé.

Cet accompagnement viserait les objectifs suivants :

- ⇒ **Décrire** les conditions juridiques, commerciales et financières d'exploitation actuelle du camping,

- ⇒ **Analyser** et chiffrer précisément les divers investissements réalisés
- ⇒ **Procéder** à l'évaluation objective de la valeur foncière du terrain
- ⇒ **Analyser** les différents scénarii d'évolution, préalablement définis avec la Mairie,
- ⇒ **Dresser** un plan de préconisations permettant d'assurer la pérennité du camping et du site

L'étude devra prendre en compte deux points particuliers à la commune dans l'analyse et les propositions qui seront formulées :

- La volonté de la commune de continuer à maîtriser le foncier
- La spécificité liée à la présence d'un spectacle annuel d'importance sur le site (Les Etincelles Aquatiques)

Ce diagnostic pourrait, sous réserve de l'accord du Conseil régional, être mis en place dans les conditions actuelles prévues par le dispositif ORATEL (prise en charge à 50% du coût du diagnostic – 2 500 €).

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ **Donne** un avis favorable au lancement de l'étude ORATEL pour un coût de 2 500 €
- ⇒ **Sollicite** le Conseil régional de Bretagne au titre du FRACIT (fonds régional d'aide au conseil et à l'ingénierie touristique) à hauteur de 50% du montant de cette étude.

Signature d'un avenant au contrat Enfance / jeunesse visant à la prolonger jusqu'au 31/12/2011

Le contrat enfance jeunesse de la commune de Martigné-Ferchaud arrive à échéance au 31 mars 2011. La caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) propose une prolongation de ce contrat afin de le faire coïncider avec l'année civile.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Autorise** M. le Maire à signer tout document concernant ce contrat Enfance Jeunesse.

Syndicat Intercommunal des eaux de la Forêt du Theil / Desserte en eau potable du Pôle Santé.

Les travaux relatifs à la desserte en eau potable du Pôle Santé ont été évalués à 9 310 € HT. Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Adopte** l'étude chiffrée du cabinet Bourgois,
- ⇒ **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,
- ⇒ **S'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat intercommunal des eaux de la Forêt du Theil, par virement à son compte à la perception de Janzé,

- ⇒ **S'engage** à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget annexe Pôle Santé au titre des dits travaux

- **Rapport annuel du SPANC 2009.**

En vertu de l'article D 2224-3 du CGCT, le Maire est tenu de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dont la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a la charge.

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2009.

- **Extension du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon.**

Afin d'atteindre les objectifs de « bon état écologique » fixés par la directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), le syndicat intercommunal du Bassin du Semnon s'est engagé depuis 2010, via la signature d'un contrat de bassin versant, dans un programme pluriannuel d'actions. Parallèlement à cette démarche, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon a souhaité poursuivre l'extension de son périmètre à l'ensemble des communes du bassin versant non encore adhérentes dans le but, notamment, de mener une politique de gestion globale de l'eau, homogène et cohérente garantissant l'efficacité des actions mises en place.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** l'adhésion des 7 nouvelles communes et le nouveau périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon,
- ⇒ **Adopte** les statuts modifiés en conséquence et annexés à la présente délibération,
- ⇒ **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Mise en place d'un tarif de location pour la maison des permanences**

De plus en plus d'entreprises et/ou de syndicats professionnels utilisent la salle de réunion de la Maison des permanences à des fins de réunions, colloques, démonstrations ou autres assemblées générales. Ces demandes, pour une seule et même personne publique ou morale, peuvent se multiplier dans l'année.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un forfait de location à 20 € pour l'utilisation de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide:

- ⇒ **De fixer** le tarif de location de la salle de réunion de la Maison des permanences à 20 €
- ⇒ **Dit** que ce tarif sera d'application immédiate, dès lors que la délibération sera devenue exécutoire

Installations classées pour la protection de l'environnement / GAEC BARGIGANN

M. le gérant du GAEC BARGIGANN a déposé une demande en vue de restructurer, d'agrandir et de mettre à jour le plan d'épandage d'un élevage laitier, allaitant et bovins à l'engrais à la Barillère et la Girière à Martigné-Ferchaud et La Gandonnais à Éancé.

Après la présentation effectuée par M. l'adjoint aux travaux ruraux et MM A. et P. ALBERT, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Votants : 19

Favorables : 17

Défavorables : 0

Blancs : 2

- ⇒ **Décide** d'émettre un avis favorable au projet de restructuration, d'agrandissement et de mise à jour du plan d'épandage d'un élevage laitier, allaitant et bovins à l'engrais à la Barillère et la Girière à Martigné-Ferchaud et La Gandonnais à Éancé
- ⇒ **Transmet** la présente décision à M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Personnel communal – Prime de fin d'année

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de reconduire, pour l'année 2011, le versement de la prime de fin d'année
- ⇒ **Décide** de fixer le montant de cette prime à 1 141 € pour un agent communal travaillant à temps complet, soit une revalorisation de 1,5%
- ⇒ **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours

Liste des Décisions du Maire prises en vertu des compétences déléguées par le Conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Questions diverses :

Espacil

Le groupe Espacil Habitat, bailleur social des logements situés au hameau de Bretagne, a annoncé sa volonté de procéder à la vente sociale desdits logements. Une proposition de vente aux locataires actuellement en place sera faite prochainement, après avis des services de France Domaines. En parallèle, Espacil Habitat a confirmé sa volonté de s'engager dans les projets de constructions de logements locatifs sociaux (Maisons individuelles) notamment au sein de la ZAC du Bocage, en cours de viabilisation, dans une des prochaines tranches d'aménagement.

Modification du PLU – Réduction de marge de recul

La Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a lancé un projet de parc d'activités communautaire « Le Ronzeray » à l'entrée Sud de la commune de Martigné-Ferchaud, sur des parcelles dont elle a la maîtrise foncière. Actuellement, la marge de recul pour les constructions par rapport à la Route Départementale n° 94, qui desservira le parc, est de 75 m. La commune a donc décidé d'engager une procédure de modification de son PLU afin de réduire cette marge de recul à 30 m comme c'est le cas pour les RD 178 et 94 au droit du parc Emile Bridel/Pré des Batailles, situé en face du projet (la modification du 06/06/06 concernait la réduction de la marge de recul de 75 m à 30 m par rapport à la RD n° 178).

L'enquête publique relative à cette modification est prévue du Jeudi 3 mars 2011 au Mercredi 6 avril 2011. M. Bernard NEVEU a été nommé en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux jours et heures suivants :

- Jeudi 3 mars 2011 de 9h à 12h
- Jeudi 17 mars 2011 de 9h à 12h
- Mercredi 6 avril 2011 de 14h30 à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

- Prochaines séances du Conseil Municipal

Mardi 5 avril à 20H30
Mardi 10 mai à 20H30
Mardi 21 juin à 20H30

Le 3 Mars 2011
Le Maire,
Pierre JÉGU

*